

REUNION DU 22 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt deux février à dix huit heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joachim BOISARD, Maire, pour délibérer des questions posées à l'ordre du jour.

En raison de l'épidémie, le conseil municipal a été convoqué dans la salle des fêtes de CADARSAC.

Présents : Mr BOISARD Joachim, Maire, Mme ANTONIAZZI Jocelyne, Mr BLOT Eric, Mr BERARD, Adjoint, Mmes BERLAN Kaoutar, Mrs ESBEN Xavier, MOUCHEBOEUF Bernard, PARRA FERNANDEZ Lucien, SAINTESPES Laurent, Conseillers Municipaux.

Absentes excusées : Mmes Sandra LAFRAIE et Florence WARSMANN, Conseillères Municipales.

Mme LAFRAIE a donné procuration à Mme BERLAN

Mme WARSMANN a donné procuration à Mr MOUCHEBOEUF

Secrétaire : Mme Jocelyne ANTONIAZZI.

Le compte rendu de réunion en date du 13 Janvier 2021 est approuvé et signé à l'unanimité.

1 DELIBERATIONS A PRENDRE :

Réf : 2021-06

1) Choix de l'Entreprise pour travaux de voirie.

Afin de ralentir la vitesse à l'entrée du village depuis Génissac et sécuriser une partie de l'Avenue des Bergères au niveau du pont de la Rouille, avec plateau surélevé, Monsieur le maire présente 3 devis pour des travaux de voirie.

3 entreprises ont présenté des offres :

- Entreprise LPF TP pour un montant de 16 892.68 € HT soit 20 271.22 € TTC*
- Entreprise EUROVIA pour un montant de 7 500.00 € HT soit 9 000.00 € TTC*
- Entreprise COLAS pour un montant de 10 104.00 € HT soit 12 124.80 € TTC*

Après débat, et étude de chaque offre, par 11 voix pour, le Conseil Municipal opte pour l'entreprise LPF TP pour un montant de 16 892.68 € HT soit 20 271.22 € TTC.

En effet, offre complète avec installation de poutre de rive afin de consolider les bordures de la voirie et création d'un entonnement pour la gestion des eaux pluviales.

Les membres du Conseil Municipal donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Réf : 2021-07

2) Demande de subvention au titre de la DETR pour aménagement de sécurité sur voirie communale.

Suite à la délibération référencée 2021-06 c'est l'entreprise LPF TP qui a été retenue pour un montant de 16 892.68 € HT soit 20 271.22 € TTC afin de ralentir la vitesse et sécuriser une partie de l'Avenue des Bergères au niveau du pont de la Rouille, avec la pose d'un plateau surélevé et d'une zone à 30 km/h.

Les membres du Conseil Municipal sollicitent de l'ETAT une subvention au titre de la DETR 2021, soit 25% du montant hors taxes des travaux, auquel est appliqué un taux de subvention de 30%, soit une subvention prévisionnelle de 1 266.95.€

Plan de financement :

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
	<i>16 892.68 € HT</i>	<i>DETR 25% x 30% :</i>	<i>1 266.95 €</i>
<i>TVA:</i>	<i>3 378.54 €</i>	<i>Autofinancement :</i>	<i>19 004.27 €</i>
<i>Total TTC:</i>	<i>20 271.22 € TTC</i>	<i>Total TTC:</i>	<i>20 271.22 €</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- Adopte le plan de financement présenté ci-dessus*
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2021.*

Réf.: 2021-08

3) FDAEC 2021

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) décidé par le Département.

Après débat, le Conseil Municipal décide:

** de réaliser en 2021 l'opération suivante:*

- Aménagement de sécurité de la voirie communale n°1 avec zone à 30 km/h et plateau surélevé pour un montant total de 16 892.68 € HT soit 20 271.22 € TTC

** de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention:*

- de 11 622.00 € au titre de travaux d'investissement.

** d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante:*

- par autofinancement pour 8 649.22 €

Réf.: 2021-09

4) Choix de l'Entreprise pour installation de bornes électriques sur le site du lac.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé d'installer des bornes électriques et un éclairage sur le site du lac.

Il présente à l'assemblée 2 devis :

Ets LAFITE : 8 947.00 € HT soit 10 736.40 € TTC

SDEEG : 9 304.68 € HT plus maîtrise d'œuvre 651.33 € HT soit 11 817.00 € TTC

Après débat, et étude de chaque offre, par 11 voix pour, le Conseil Municipal opte pour l'entreprise LAFITE pour un montant de 8 947.00 € HT soit 10 736.40 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Réf.: 2021-10

3) SIVU CHENIL

Autorisation donnée au Maire pour quitter ce syndicat.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la prestation de service de capture et prise en charge des animaux domestiques errants assurée par le SIVU DU CHENIL DU LIBOURNAIS ne répond plus aux attentes de la commune, du fait notamment de la distance entre CADARSAC et la commune de SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND.

La commune de CADARSAC n'a donc plus lieu d'être membre du SIVU DU CHENIL DU LIBOURNAIS.

Après débat, les membres du conseil approuvent la proposition de Monsieur le Maire pour le retrait de la commune à ce syndicat et autorisent Monsieur le maire à faire les démarches administratives.

Pour la suite, voir avec une entreprise privée.

II MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF ANTI-FRELONS

Afin de préparer le rucher pédagogique, il s'avère nécessaire de capturer au printemps les frelons asiatiques, destructeurs d'abeilles. Sur les conseils de l'association « Le rucher de Libourne », le conseil municipal va acquérir 180 pièges Tap-Trap pour en poser une quarantaine sur le site du lac. Une communication sera faite aux administrés et chaque famille sera invitée à venir récupérer son piège en mairie de manière à détruire le plus possible de frelons.

III QUESTIONS DIVERSES :

- *Travaux lac : le site sera fermé du 6 au 9 avril 2021 pour l'installation des bornes électriques (Ets LAFITE) avec tranchée. Location d'une mini pelle et fermeture du coin jeux par un grillage et un portail. Travaux effectués par les employés communaux.*
- *Jachère : Dès les beaux jours, terrain à préparer. Voir avec Mr CHANCELIER pour le prêt de matériel.*
- *Société de Chasse de Génissac : un rendez-vous sera pris avec le Président de la chasse de Génissac. Plusieurs plaintes de riverains lors des battues aux gros gibiers.*
- *Présence verte : Mr le Maire précise que la Présence Verte a été mise en place en début de mandat, et qu'elle fonctionne parfaitement, un administré bénéficiant de ce service a pu être secouru.*

Mme ANTONIAZZI

Mr BERARD

Mme BERLAN

Mr BLOT,

Mr BOISARD

Mr ESBEN

*Mme LAFRAIE
Procuration à Mme BERLAN*

Mr MOUCHEBOEUF

Mr PARRA-FERNANDEZ,

Mr SAINTESPES,

*Mme WARSMANN
Procuration à Mr MOUCHEBOEUF*

